



Charte éducative de Confiance

Ensemble scolaire
Le Sauveur – La Compassion

L'inscription d'un élève au sein de l'établissement repose sur une relation de confiance réciproque entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative.

La présente charte a pour objectif de rappeler les engagements partagés qui fondent la communauté éducative et garantissent un climat scolaire serein, respectueux et propice aux apprentissages.

L'adhésion à cette charte constitue une condition essentielle de la scolarisation.

1. Les engagements de l'établissement.

L'établissement s'engage à :

- Assurer un enseignement conforme aux programmes et aux exigences institutionnelles ;
- Garantir un cadre structurant, sécurisant et bienveillant ;
- Faire respecter le règlement intérieur avec équité et discernement ;
- Informer régulièrement les familles du suivi scolaire et éducatif de leur enfant ;
- Prévenir et traiter toute situation de harcèlement ou de violence ;
- Accompagner chaque élève dans son parcours scolaire et personnel ;
- Favoriser le dialogue et la coopération avec les familles.

2. Les engagements de l'élève.

En tant que membre de la communauté éducative, l'élève s'engage à :

- Respecter les règles du règlement intérieur ;
- Adopter un comportement respectueux envers tous ;
- Être assidu, ponctuel et investi dans son travail ;
- Respecter l'autorité éducative et les consignes données ;
- Utiliser les outils numériques de manière responsable ;
- Contribuer à un climat scolaire serein ;
- Accepter les mesures éducatives ou disciplinaires lorsqu'un manquement est constaté.

3. Les engagements des responsables légaux.

Les responsables légaux s'engagent à :

- Soutenir l'autorité et les décisions éducatives de l'établissement ;
- Veiller au respect du règlement intérieur ;
- Assurer l'assiduité et la ponctualité de leur enfant ;
- Contrôler et encadrer les usages numériques de leur enfant ;
- Informer l'établissement de toute difficulté susceptible d'impacter la scolarité ;
- Privilégier le dialogue direct avec les équipes éducatives en cas de désaccord ;
- Respecter les personnels et les autres familles dans leurs échanges.

4. Communication et loyauté.

La relation éducative repose sur :

- la transparence,
- la loyauté des échanges,
- la confidentialité des situations individuelles,
- le respect des procédures internes avant toute démarche extérieure.

Toute diffusion publique de propos ou contenus portant atteinte à un membre de la communauté éducative est contraire à l'esprit de la présente charte.

5. Autorité éducative et cohérence.

La cohérence entre l'établissement et la famille est essentielle à la réussite de l'élève.

Les décisions prises par l'établissement dans le respect du règlement intérieur s'inscrivent dans un cadre légal et éducatif. Elles ont vocation à être comprises et soutenues.

6. En cas de rupture de confiance.

La scolarisation repose sur l'adhésion au projet éducatif et au règlement intérieur.

En cas de manquements graves ou répétés à ces engagements, l'établissement pourra être amené à reconsidérer les conditions de poursuite de la scolarisation, conformément aux procédures prévues.

7. Valeurs portées par la communauté éducative.

La communauté éducative fonde son action sur :

- le Respect,
- la Responsabilité,
- l'Exigence,
- la Bienveillance,
- la Solidarité,
- le Dialogue.

Engagement formel :

La signature du contrat de scolarisation vaut adhésion pleine et entière à la présente Charte éducative de confiance.

Fait à

Le

Nom et Signature des responsables légaux :

Nom et Signature de l'élève :

Nom et Signature de la Cheffe d'Établissement :